

Action de formation, d'accompagnement et de conseil visant la création d'une entreprise de crèche privée Montessori

Durée : 24h de formation en groupe en présentiel + 16h d'accompagnement individuel

Période de réalisation : 18 mois

Lieu de réalisation : Centres de formation ISMM + en distanciel

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Profil du stagiaire :

- Créateur d'entreprise justifiant d'un projet de création consistant et viable d'une crèche privée Montessori

Prérequis :

- Justifier d'un projet consistant et viable de création d'une crèche privée appliquant la pédagogie Montessori, par la production d'une attestation sur l'honneur détaillant précisément le projet de création, et notamment le type d'établissement (crèche collective ou micro crèche par exemple), la capacité d'accueil envisagée, localisation envisagée, le financement envisagé,
- Justifier ne pas être frappé de l'une des incapacités prévues par l'article L.133-6 du Code de l'action sociale et des familles pour exploiter un établissement accueillant des enfants de moins de 6 ans (par la production d'une attestation sur l'honneur),
- Justifier d'une formation à la pédagogie Montessori (idéalement pour les enfants de la naissance à 3 ans) validée, en cours de validation, par la production d'un CV détaillé et des attestations de formation correspondantes. A défaut un justificatif d'inscription à une formation Montessori devra être fourni au plus tard au démarrage de la formation.
- Si les fonctions de Directeur ont vocation à être assumées par le candidat (futur exploitant de l'établissement), justifier de la détention de l'un des diplômes et/ou expériences suivants (article R.2324-34 du Code de la santé publique) :

Condition de diplôme (justifiée par la copie de celui-ci) et d'expérience professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soit un diplôme d'Etat de docteur en médecine ✓ Soit un diplôme de puériculture, et justifier de préférence d'une expérience professionnelle de trois ans auprès de jeunes enfants, ✓ Soit un diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et justifier de préférence d'une expérience professionnelle de trois ans auprès de jeunes enfants, ✓ Soit une certification professionnelle de niveau 6 enregistrée au RNCP dans le domaine de l'encadrement ou de la Direction, et de l'une des qualifications professionnelles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • personne titulaire du diplôme d'Etat de sage-femme • personne titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmier • personne titulaire du diplôme d'Etat d'assistant de service social • personne titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé • personne titulaire du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale • personne titulaire du diplôme d'Etat de psychomotricien • personne titulaire d'un DESS ou d'un master II de psychologie • personne ayant exercé comme instituteur ou professeur des écoles, <p>et justifier de préférence d'une expérience professionnelle de trois ans auprès de jeunes enfants.</p>
ou Condition d'expérience (justifiée par la production d'un CV détaillé et des attestations d'emploi)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soit une expérience de trois ans dans des fonctions de directeur, dans un ou plusieurs établissements ou services d'accueil de jeunes enfants ✓ Soit une expérience de trois ans dans des fonctions de directeur adjoint, dans un ou plusieurs établissements ou services d'accueil de jeunes enfants ✓ Soit une expérience de trois ans dans des fonctions de responsable technique, dans un ou plusieurs établissements ou services d'accueil de jeunes enfants

	✓ Soit une expérience de trois ans dans des fonctions de référent technique , dans un ou plusieurs établissements ou services d'accueil de jeunes enfants complétée par un diplôme de puériculture
--	---

Principaux cas de refus de candidature :

- Projet de création en dehors du champ de compétences de l'organisme de formation (par exemple, si le projet est étranger à la création d'une crèche privée appliquant la pédagogie Montessori),
- En cas de manque de consistance ou de viabilité du projet (par exemple, lorsque le candidat est frappé d'une incapacité lui interdisant d'exploiter une crèche privée, ou qu'il ne respecterait pas la condition de diplôme et/ou d'expérience requise pour diriger l'établissement s'il souhaitait assumer cette fonction),
- Lorsque le projet concerne la reprise d'une activité de crèche privée d'ores et déjà créée (qui n'est pas l'objet du programme de cette action de formation, d'accompagnement et de conseil).

Tout refus de candidature sera notifié au candidat (à la candidate) par écrit, et sera justifié.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les compétences concourant au démarrage, à la mise en œuvre et au développement du projet de création d'une crèche privée appliquant la pédagogie Montessori,
- Acquérir les connaissances et les compétences permettant la pérennisation de l'activité.

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

Module 1 : Valider son projet (6 heures)

- Objectifs pédagogiques intermédiaires :
 - Connaître et maîtriser la réglementation en vigueur pour créer un établissement d'accueil de jeunes enfants (de moins de 6 ans), pour valider, structurer et sécuriser son projet de création,
 - Connaître les organismes de tutelle compétents, et savoir effectuer une déclaration de création d'une crèche à caractère privé, pour pouvoir démarrer son activité,
 - Identifier la structure juridique appropriée pour mettre en œuvre son projet.
- Contenu :
 - Réglementations
 - Relations avec les organismes institutionnels
 - Les principales formes juridiques conseillées

Module 2 : Connaître, animer et gérer les ressources humaines dans le respect de la réglementation applicable (6 heures)

- Objectifs pédagogiques intermédiaires :
 - Connaître et maîtriser la réglementation applicable aux différents personnels (notamment le Directeur, et le Directeur adjoint le cas échéant, le référent « santé et accueil inclusif », le référent technique et le responsable technique) participant à l'accueil des enfants, à quelque titre que ce soit, pour sécuriser ses recrutements, le démarrage et le développement de l'activité,
 - Piloter efficacement la gestion des ressources humaines : développer une posture managériale et connaître les taux d'encadrement applicables.
- Contenu :
 - Réglementations
 - Gestion des plannings
 - Formations du personnel

- Posture managériale

Module 3 : Choisir son implantation et définir une communication efficace (6 heures)

- Objectifs pédagogiques intermédiaires :

- Connaître et maîtriser la réglementation applicable aux locaux, et intégrer, dès le projet de création, les spécificités liées à l'aménagement intérieur des locaux, afin de mettre en œuvre le projet pédagogique défini autour de la pédagogie Montessori, et sécuriser son activité au regard des dispositions réglementaires applicables,

- Acquérir les bases marketing-commerciales pour définir une stratégie commerciale, promouvoir l'activité de son établissement, acquérir une clientèle et pérenniser son activité.

- Contenu :

- Les principales solutions immobilières
- L'aménagement intérieur
- Les différents types de contrats d'accueil des enfants
- Les outils de communication spécifiques

Module 4 : Financer son projet (6 heures)

- Objectifs pédagogiques intermédiaires :

- Établir son business plan, pour sécuriser la création, et le démarrage de son activité,

- Connaître les subventions et les aides financières spécifiques au secteur d'activité, et savoir comment et auprès de quels acteurs les solliciter,

- Savoir fixer ses tarifs, en définissant un mode de calcul approprié.

- Contenu :

- Business plan
- PSU / PAJE
- Autres subventions

Module 5 : Être accompagné pour réaliser son projet (en distanciel)

- 4 séances individuelles de validation des modules 1 à 4
- 4 séances individuelles de bilan d'avancement du projet

Afin d'accompagner le Stagiaire dans la réalisation de son projet de création d'une crèche privée appliquant la pédagogie Montessori, 8 séances individuelles d'accompagnement et de conseil jalonnent cette action. Elles seront notamment axées sur les thématiques suivantes, au fur et à mesure de la progression pédagogique du Stagiaire :

- L'identification du Centre de Formalités des entreprises compétent, et les demandes d'autorisation à effectuer auprès des autorités de tutelle (Conseil départemental) préalablement à l'ouverture de l'établissement,

- La validation de la rentabilité et des besoins de financement du projet (notamment en fonction de la structure retenue, des capacités d'accueil, des moyens matériels, pédagogiques et humains requis) et la réalisation d'un business plan pour sécuriser le projet sur le plan financier,

- La détermination d'une feuille de route, permettant de structurer les actions à mettre en œuvre, jusqu'au démarrage effectif de l'activité et l'ouverture de l'établissement,

- Les partenariats à développer pour contribuer à la réussite de son projet,

- La définition d'une stratégie commerciale et marketing, pour promouvoir ses activités, acquérir et développer sa clientèle,

- Les fondamentaux pratiques de la gestion financière et comptable d'une crèche,

- La stratégie de recrutement

INSTITUT SUPÉRIEUR MARIA MONTESSORI

1-7, rue Jean Monnet
94130 Nogent-sur-Marne
Email: contact@formation-montessori.fr
Tel: 01 48 72 95 20



La validation des plans d'aménagement des locaux

Cet accompagnement individuel sera organisé en visioconférence et par téléphone.

ORGANISATION, MODALITES DE DEROULEMENT ET SANCTION DE L'ACTION

Formatrices

□ **Dominique GRABIN**, cheffe de projet crèche à l'ISMM, Diplômée d'Etat d'infirmière puériculture, justifie d'une expérience professionnelle avérée en qualité de formatrice (notamment dans le cadre de formations d'auxiliaire de puériculture dans un GRETA et dans le cadre d'animation d'ateliers à destination de jeunes parents), et en qualité de coordinatrice qualité d'un réseau de micro crèche et de fondatrice responsable d'une agence spécialisée dans l'accueil de jeunes enfants.

□ **Ariane JOUTARD PARIS**, consultante crèche, éducation et parentalité au sein de l'ISMM, Diplômée de l'EM Lyon (école de Management), justifie d'un CAP Petite enfance, d'une formation en communication digitale, et d'une expérience professionnelle avérée dans la création d'un réseau de micro-crèches (EIDULOA) et dans la création du site www.atoukids.fr dédié à l'accompagnement des familles, dans la parentalité et l'éducation.

Ces deux formatrices ont, de par leurs diplômes et leurs expériences professionnelles respectives, une parfaite connaissance du secteur d'activité et des compétences entrepreneuriales à développer, pour réaliser un projet d'entreprise dans le domaine des crèches privées, dédiées à la pédagogie Montessori.

Information et sélection des candidats :

- Chaque candidat devra participer à un **Webinaire d'une heure** en amont de la demande d'inscription, pour qu'il puisse bénéficier d'une présentation du contenu de la formation et des prérequis nécessaires à l'inscription.
- **Envoi des documents de nature à permettre la vérification des prérequis :**
 - Description détaillée du projet de création d'une crèche privée appliquant la pédagogie Montessori,
 - Lettre de motivation,
 - Attestation sur l'honneur confirmant l'absence d'incapacités (visées à l'article L.133-6 du Code de l'action sociale et des familles) qui feraient obstacles à l'exploitation d'une crèche,
 - CV détaillé du candidat et copie du (ou des) diplôme(s) (et/ou attestations de formation le cas échéant) détenu(s) et/ou justificatifs des précédentes expériences professionnelles (certificat de travail),
 - Attestation sur l'honneur destinée aux créateurs ou aux repreneurs d'entreprise éditée par la Caisse des Dépôts et Consignations complétée et signée,
 - Copie de la pièce d'identité du candidat.
- **Entretien de présélection de 30 min**, par téléphone : après analyse des documents sollicités, la consistance et de la viabilité du projet du candidat, la vérification de l'adéquation du projet de création avec le contenu de l'action, et le champ de compétences de l'organisme de formation, et les prérequis, seront validés dans le cadre d'un entretien téléphonique.

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation (en corrélation avec le nombre de stagiaires présents - effectif maximal : 5 personnes).
- Documents supports de formation projetés.
- Partage d'expériences, étude de cas concrets permettant une alternance entre des exposés théoriques et pratiques.
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation (supports pédagogiques).
- Accompagnement individualisé pour guider chaque Stagiaire à chaque étape de la réalisation de son projet, pour favoriser sa réussite.

Modalités de sanction de la formation

INSTITUT SUPERIEUR MARIA MONTESSORI | 1-7, rue Jean Monnet Nogent-sur-Marne 94130 | Numéro SIRET: 41855027300043 | Numéro de déclaration d'activité: 11753000475 (75)

INSTITUT SUPÉRIEUR MARIA MONTESSORI

1-7, rue Jean Monnet
94130 Nogent-sur-Marne
Email: contact@formation-montessori.fr
Tel: 01 48 72 95 20



L'évaluation des connaissances des Stagiaires prendra la forme d'un QCM. Cette évaluation contribue à la sanction de l'action de formation.

A l'issue de l'action, une attestation (mentionnant l'intitulé de l'action, la durée, la période de réalisation, les objectifs et les résultats de l'évaluation des acquis) sera mise à la disposition du Stagiaire. Elle sera signée par le représentant de l'organisme de formation et par le Stagiaire.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Des feuilles de présence, établies par demi-journée, signées des Stagiaires et du formateur permettront de suivre l'exécution de l'action,
- Rédaction de dossiers
- Formulaire d'évaluation de la formation par le Stagiaire (à des fins de qualité),
- Entretien téléphonique pour s'assurer de la réalisation du projet, dans un délai compris entre trois mois et six mois après le terme de l'exécution de l'action,
- Visite sur place avec relecture des documents avant la visite d'agrément (si le projet voit le jour dans les 18 mois de formation) préalable au lancement de l'activité et à l'ouverture de l'établissement.